



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 16 MAI 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Le MARDI 16 mai 2023 à 20h00, en application des art L.2121-10 et L.2122-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en Mairie de Littenheim, le conseil municipal légalement convoqué.

Présents : SONNENMOSER Bernard, Maire -Laurent BURCKEL, 1er adjoint, KAPP Florence, 2ème adjointe - GANTZER Nicolas – GERBER Aurore - GUTH Martin - LUTZ Guillaume (arrivé à 20h17) - ROBERT Sylvie - SCHWINN Jean-Philippe - WEINSANDO Fabien.

Absent excusé : REINHART Baptiste donne procuration à GUTH Martin

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE: Laurent Burckel

2023/09 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 16 février 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à neuf voix pour et une abstention le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

2023/10 – COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.
- **DESIGNE** M. Bernard SONNENMOSER (maire), président de la 4C, M. Fabien WEINSANDO et M. Laurent BURCKEL en qualité de représentant de la commune.
- **DECIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du MARDI 16 MAI 2023**

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

2023/11 – CHASSE : MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Arrivée de Mr. Guillaume Lutz

2023/12 – APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE SAVERNE MOLSHEIM AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 16 MAI 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attrayant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 16 MAI 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, le Conseil Municipal

- **APPROUVE, a cinq voix pour, quatre abstentions et deux voix contre**, le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 16 MAI 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

2023/13 – ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Ce plan a été élaboré en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie.

Le PCS est constitué d'un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.

Il comprend également le plan canicule et le plan de distribution des comprimés d'iode.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005, notamment son article 1,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde ;

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé, et après en avoir délibéré, décide à dix voix pour et une abstention.

- **DECIDE** d'adopter le plan communal de sauvegarde.
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

2023/14 – SUBVENTION ASCL :

Mme LUTZ Catherine, présidente de l'ASCL, Association Sport et Culture de Littenheim sollicite une subvention exceptionnelle de 280€ afin de couvrir les frais de transport lors de la sortie du 25 mars dernier à Niederrotterbach (Allemagne), ville jumelée avec Littenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix voix pour et une abstention pour :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 280€ à l'ASCL.
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.



Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du **MARDI 16 MAI 2023**

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

2023/15 – PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES GOUTTIERES DE L'ÉGLISE

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé de confier à l'entreprise Weiss la réparation des gouttières de l'école et de l'église (délibération 2022-25). L'entreprise est intervenue durant les congés scolaires pour effectuer les travaux de réparation de gouttière de l'école.

L'entreprise a voulu intervenir sur les gouttières de l'église mais au vu des réparations à effectuer, a proposé à Mr le Maire de remplacer les gouttières à la place de les réparer. Le coût de l'opération est de : 7616.59€ HT et 9139.91€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix voix pour et une abstention :

- **DECIDE** de signer le devis de l'entreprise WEISS d'un montant de 7 616.59€ HT et 9 139.91€ TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

2023/16 PRESENTATION DU PROJET DE L'EXTENSION DU PREAU DU FOYER SOCIOCULTUREL

Mr le Maire rappelle qu'à la suite du Conseil Municipal du 16.02.2023, la conception de l'extension du préau a été modifiée dans le sens des réflexions émises.

Mr le Maire présente une esquisse du nouveau projet.

En raison de discussion sur l'utilité de ce projet, Mr le maire procède au vote concernant l'approbation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à trois voix contre, deux abstentions et six voix pour, **APPROUVE** le projet de l'extension du préau du foyer socio culturel.

Mr le Maire présente alors les devis suivants :

Pour la couverture, charpente :

- Entreprise Mehl : 38 659.42 €HT et 46 391.30€ TTC
- Entreprise Strub : 25 322.70€ HT et 30 387.24 € TTC

Pour la zinguerie :

- Entreprise Faessel : 2996.30€ HT et 3595.56€ TTC

Pour le dossier d'urbanisme :

Architecte VOLTZ Emmanuel : 800 €TTC

Après avoir étudié et discuté sur le contenu de ces devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix contre et 6 voix pour

- **CHOISI** les entreprises suivantes :

Pour la couverture, charpente :

- Entreprise Strub : 25 322.70€ HT et 30 387.24 € TTC

Pour la zinguerie :

- Entreprise Faessel : 2996.30€ HT et 3595.56€ TTC



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

du MARDI 16 MAI 2023

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Pour le dossier d'urbanisme :

Architecte VOLTZ Emmanuel : 800 €TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférente à cette opération ;
- **DONNE** pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

2023/17 : MISE EN PLACE ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.



COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 09/05/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 16 MAI 2023

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 15 mars 2023 :

	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
- Coût / jour	800 euros	1000 euros
- Coût / 1 demi-journée	400 euros	500 euros
- Coût horaire	125 euros	150 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à quatre abstentions et sept voix pour :

- **DE DESIGNER** le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- **APPROUVE** les tarifs de saisine du référent déontologue des élus
- **D'ADOPTER** la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Fin de la séance à 21h30

DIVERS :

Renouvellement des panneaux d'entrée et sortie de ville

La Collectivité Européenne d'Alsace a contacté Mr le Maire afin de renouveler les panneaux d'entrée et sortie de ville de Littenheim.

Proposition panneau distance avec Niederrotterbach

Laurent Burckel propose au Conseil Municipal de se renseigner quant à l'achat d'un panneau indiquant la distance avec Niederrotterbach.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Suivent les signatures des membres présents à la séance.

Pour extrait conforme :

Le Maire, Bernard SONNENMOSER

La secrétaire de séance, Laurent BURCKEL

